

## M. Raphaël SCHELLENBERGER Député du Haut-Rhin

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur
Pavillon Boncourt
21, rue Descartes
75005 PARIS

Paris, le 17 février 2022

nosref: RS/22JD

Madame la Ministre,

La prime inflation pour les étudiants a été versée en décembre dernier aux étudiants boursiers et aux étudiants autonomes fiscalement de leurs parents. Or, les critères d'attribution de ce dispositif conduisent dans certains cas à des situations particulièrement incompréhensibles voire injustes.

J'ai été interpellé par une habitante de ma circonscription pour qui sa fille aurait dû percevoir cette aide. Cette dernière, partie sur Lille en 2018 pour faire une classe préparatoire aux grands écoles (CPGE) a bénéficié durant cette période de la bourse sociale ainsi que la bourse au mérite suite à sa mention « Très Bien » au Bac S. Elle a ensuite rejoint l'Ecole Normale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) à la rentrée 2020 mais a perdu sa bourse sociale du simple fait que cette école se situe dans le département de ses parents ainsi que sa bourse au mérite qui devait initialement être versée 3 ans durant. Elle se retrouve donc non-boursière mais fiscalement indépendante et touchant moins de 2 000 euros par an. Elle habite chez ses parents et ne bénéficie donc pas de l'APL. Pourtant, pour se rendre à l'ENSC de Mulhouse, elle effectue un aller-retour de 45km tous les jours. Or, il semblerait qu'elle ne puisse pas bénéficier de la prime inflation pour les étudiants. Par ailleurs, cette étudiante a travaillé en 2021 puisqu'elle a effectué un stage de 1ère année en école d'ingénieur et devrait donc pouvoir toucher ladite prime, selon les conditions fixées par le Gouvernement.

L'attribution de la prime inflation semble donc ne pas aller en direction des étudiants qui ont besoin de leur véhicule pour se rendre à leur établissement d'études supérieures. Ce constat est d'autant plus incompréhensible pour les étudiants méritants dont le parcours scolaire est exemplaire et qui méritent au contraire d'être soutenus par la communauté nationale.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute

considération.

Raphaël SCHELLENBERGER

Assemblée nationale : 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP – 01 40 63 05 54 Permanence parlementaire : 8 rue James Barbier – 68700 Cernay – 03 89 28 20 59

raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr